

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 29 mars 2022**  
**18h30 Salle du conseil municipal**

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Christine Petitjean, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jean Camus, Richard Brusa, Tantely Brun, Nicolas Jacquier, Delphine Vuillermoz.

Excusés : Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Caroline Médigue, Chantal Perreaut.

**1. Validation du compte rendu de la séance du 28 février 2022**

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

**2. Compte rendu des commissions communales**

• **Cimetière**

Dominique Méan fait un point sur la situation au cimetière : un engazonnement a été effectué. Le camion des pompes funèbres avait des difficultés à passer, un aménagement va être réalisé. Les abords du columbarium vont également être aménagés avec des Nidagravel. Les devis pour les fleurs seront bientôt reçus, provenant de fournisseurs locaux.

• **Mi'stembre**

Le repas se passera le vendredi 9 au soir. Le samedi matin, Mocsarr disposera de la place de la mairie pour sensibiliser à la santé et aux soins. Une nouveauté est prévue pour le samedi après-midi : l'après-midi des associations, au cours de laquelle la rue Louis XIV le Grand sera fermée à la circulation. Le traditionnel défilé des associations aura lieu le soir, tous les conseillers municipaux seront mobilisés pour la sécurité du défilé qui se clôturera par un feu d'artifices. Un marché des producteurs et de l'artisanat, ainsi qu'une exposition de voitures anciennes sont prévus le dimanche. La foire de la Mi'stembre proprement dite se tiendra le mardi. La fête foraine aura lieu comme prévu ; l'échange avec les forains a été fructueux et ils se reverront le 3 mai pour organiser entre eux leur présence. Les manèges seront place du Colombier et les caravanes à la Foule. Le Maire a sollicité Enedis pour l'alimentation de la fête grâce à un dispositif exceptionnel.

• **Action sociale**

Christine Petitjean fait le bilan de l'opération de solidarité pour l'Ukraine : 20 mètres cubes de fournitures ont été chargés dans le camion de la protection civile. Elle remercie l'ensemble des parties prenantes. 8 particuliers se sont inscrits pour héberger des réfugiés ukrainiens. La commune étudie elle aussi cette possibilité. Elle s'inscrit dans le dispositif de l'Association des Maires de France, relayé par l'Association des Maires du Jura.

• **Travaux**

Richard Brusa fait le point sur les travaux qui devraient s'achever fin avril. Le Conseil Départemental procédera à la réfection de l'enrobé de la rue d'Amont la première semaine de mai. Les plantations sont en cours place du Colombier. La place du Château sera bétonnée la semaine du 4 avril. Les travaux avancent conformément aux prévisions. L'inauguration est prévue le 14 mai. Un nouveau jeu a été posé place des Carmes.

Alexandre Adam expose le programme des inaugurations de l'espace de mémoire, dimanche 8 mai à 14h30, ainsi que de la place du Colombier et des travaux du bourg-centre, samedi 14 mai, à partir de 18h30.

**3. Compte rendu des commissions intercommunales**

Pas d'actualité particulière.

**4. Présentation et adoption des comptes administratifs 2021, présentation et adoption du budget communal et du budget panneaux photovoltaïques 2022**

- **Présentation et vote des comptes administratifs**

Richard BRUSA, rapporteur du budget, expose la situation générale de la commune.

La lecture du compte administratif 2021 de la commune fait apparaître un excédent d'investissement de 1 190 576,36 €, un excédent de fonctionnement de 354 620,79 € soit un excédent global de 1 545 197,15 €.

La lecture du compte administratif 2021 pour les panneaux photovoltaïques fait apparaître un excédent d'investissement de 1155 €, un excédent de fonctionnement de 9087 € soit un excédent global de 10 242,73 €.

Monsieur le Maire quitte la salle, M. Claude PIERREL met au vote la validation des comptes administratifs : ils sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour.

- **Présentation et vote du compte de gestion 2021 du Trésorier**

Les comptes de gestion 2021 étant identiques au compte administratif tenu par la collectivité sont adoptés à l'unanimité.

- **Affectation des résultats de l'exercice 2021**

L'exercice 2021 génère un excédent de fonctionnement de 354 620,79 €.

Cet excédent est affecté en partie à la section d'investissement pour un montant de 395 515 €, et 180 021.34 € est

affecté au report du solde à la section de fonctionnement.

S'agissant de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget panneaux photovoltaïques, l'excédent de 10 242,73 € est affecté en report à nouveau.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation des résultats.

(Arrivée de Tantely Brun)

- **Présentation et vote des budgets primitifs**

**BUDGET GENERAL** : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 200 083,00 €, et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 193 616,00 €.

Cette somme permettra de financer de gros chantiers tels que le reliquat des travaux de la place du Colombier et du bourg-centre, l'aménagement du parking de la Foule, les trottoirs aux minoeuvres, une première tranche de vidéo protection...

**BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – Bâtiment Poste** : la section n'est pas équilibrée mais présente globalement un excédent.

La section de fonctionnement présente un excédent de 9 087 €, et la section d'investissement un excédent de 2310 €.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les budgets primitifs.

- **Vote des taux des taxes locales**

Monsieur Claude PIERREL présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Comme pour 2021, la commune ne vote pas le taux de la Taxe d'Habitation (TH).

Dans les faits le taux départemental (24.36 %) de la TFPB doit être additionné à celui de la commune (19.80 %) ce qui porte le taux communal effectif à 44.16 % tout en maintenant l'engagement municipal de ne pas augmenter le taux communal de 19.80 %, et ceci malgré l'opération de revitalisation de bourg centre.

Le taux de la TFNB reste inchangé à 28,59 %.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les taux présentés ci-dessus.

Il est important de communiquer sur le fait que la part communale n'a pas changé et ceci depuis mars 2004.

Le maire remercie les commissions et notamment la commission finances pour tout le travail de

préparation fait en amont.

#### **4. Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal souhaite revoir l'affectation des subventions aux associations locales en prévoyant une enveloppe pour des subventions exceptionnelles.

#### **5. Achats de terrains, zone des « Toupes »**

Le Maire explique que la commune a reçu plusieurs propositions de vente

- de Monsieur MOREAU Christian- 193 rue Montenoise 39140 VILLEVIEUX - pour la parcelle :  
ZA 15 au lieu-dit Les Toupes d'une superficie de 7 520 m<sup>2</sup>

- de Madame Marie-Noëlle PIOTELAT – 155 chemin de Montard– 39 570 SAINT-DIDIER - pour la parcelle :  
ZA 20 au lieu-dit Les Toupes d'une superficie de 2 320 m<sup>2</sup>

- de Monsieur Daniel PROST – 35 rue des Granges– 39 140 BLETTERANS - pour les parcelles :  
ZA 16 au lieu-dit Les Toupes d'une superficie de 1 270 m<sup>2</sup>  
ZA 17 au lieu-dit Les Toupes d'une superficie de 1 240 m<sup>2</sup>

Considérant l'intérêt que pourrait avoir ces parcelles pour la commune au lieu-dit les Toupes dans le cadre du projet de création d'un nouveau quartier,

Le site des Toupes se situe au Nord-Est du bourg, à proximité immédiate de l'hyper-centre, à environ 300 mètres de la rue Louis XIV le Grand et des principaux équipements de la place du Colombier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces acquisitions et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération, à l'unanimité.

#### **6. Eclairage public parking de la Foule 2ème tranche**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public au Parking de la Foule pour une 2ème tranche

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 27 161.78 € TTC, sollicite l'obtention d'une participation au SIDEDEC de 25.00 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 10 000 €, soit 2500 €) et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération, à l'unanimité.

#### **7. Projet de logo**

Un projet de logo réalisé par Richard Brusa et la communication est brièvement présenté, il fera l'objet d'une prochaine discussion.

#### **8. Désignation d'un nouveau membre au bureau de l'association foncière**

Monsieur le Maire, fait part au Conseil municipal de la démission de Monsieur Emmanuel FEBVRE du bureau de l'Association Foncière (AF).

Le Maire propose au Conseil municipal de désigner un nouveau représentant communal au Bureau d'AF en remplacement de Monsieur FEBVRE et présente la candidature de Monsieur Fabien LONJARRET, propriétaire de terrains agricoles et membre de l'AF.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de désigner, à compter de ce jour, Monsieur Fabien LONJARRET en tant que nouveau membre du Bureau de l'AF de Bletterans.

## **9. Questions diverses**

- Alexandre ADAM informe le Conseil Municipal du projet du SICTOM de rénovation de la déchetterie de Bletterans.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de sa relance de la Gendarmerie au sujet d'une voiture en excès de vitesse importants et renouvelés.
- Le Maire informe le Conseil Municipal des journées européennes des métiers d'art, dont l'inauguration aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril.
- Le Maire fait passer la liste des permanences de bureaux de vote aux élections présidentielles et législatives.

**La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 26 avril à 18h30**, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,